



**INTEGRATION DES BESOINS EN HABITAT DES VOYAGEURS
DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME**
Fiche de contrôle au regard de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage

Commune¹								
PLU²		Approuvé le³						
		Modification (date de l'arrêté du maire)						
		Révision (date de l'arrêté du maire)						
Enquête publique (dates de début et de fin d'enquête)⁴								
Examen⁵ des règlements de zones du PLU⁶								
zones	NON	OUI	OUI, SI		zones	NON	OUI	OUI, SI
Aires d'accueil sur la commune		Existe-t-il une aire d'accueil dans la commune ?⁷				OUI	NON	
		Existe-il- une aire de grand passage dans la commune ?				OUI	NON	
Informations complémentaires⁸								
Synthèse								

¹ Indiquer le nom de la commune : la fiche peut être renseignée à n'importe quel moment lorsqu'une occasion se présente
² le règlement du Plan local d'urbanisme délimite les zones urbaines dites zones « U », les zones à urbaniser dites zones « AU », les zones agricoles dites zones « A » et les zones naturelles et forestières dites zones « N »
³ Indiquer la date d'approbation du plan local d'urbanisme
⁴ Les observations peuvent être formulées au commissaire enquêteur ou par lettre en RAR.
⁵ En fonction du nombre de zones, qui peut être important, utiliser plusieurs fiches si nécessaire.
⁶ Lire les articles 1 et 2 des règlements de chaque zones du PLU et vérifier si le stationnement des caravanes isolées ou l'installation de résidences mobiles au sens de la loi du 5 juillet 2000) sont interdits (cocher NON) , ou autorisées (cocher OUI), ou autorisées sous conditions (cocher OUI SI)
⁷ Préciser si elle est aux normes dans la case informations complémentaires.
⁸ Si les coordonnées du Bureau d'études qui a rédigé le PLU figurent sur le document, vous êtes priés de les noter.